



Resilier ma complementaire sante.

Par **jeanmichel93**, le **12/09/2009** à **11:11**

Bonjour, je vous écris ce bref courrier, car ayant souscrit à une complémentaire santé, en octobre dernier. Étant en CDD mon contrat se terminant en novembre 2009, donc j'ai téléphoné à mon assureur auquel j'ai souscrit cette complémentaire santé, il m'a fait comprendre que je ne pouvais pas résilier mon contrat, sans donner 3 mois de préavis. Ainsi que mon contrat est en tacite reconduction, je ne pouvais rien faire. Donc je lui ai demandé pourquoi je n'ai pas reçu de courrier disant que mon contrat se terminait en octobre, pourquoi je n'ai reçu aucun courrier préconisant la reconduction de mon contrat. Il m'a fait comprendre que je pouvais rien faire. Est-il normal que je ne puisse rien faire? Comment faire pour résilier ce contrat, le trouvant un peu cher, car ma femme étant enceinte et que j'ai trouvé une assurance moins chère. Et que pour mon assurance habitation j'ai la même compagnie (AXA). Comment je peux faire pour résilier les deux contrats pour aller chez un concurrent?